

# Bulletin trimestriel d'information Qualité de l'air - Grand Périgueux janvier à mars 2022

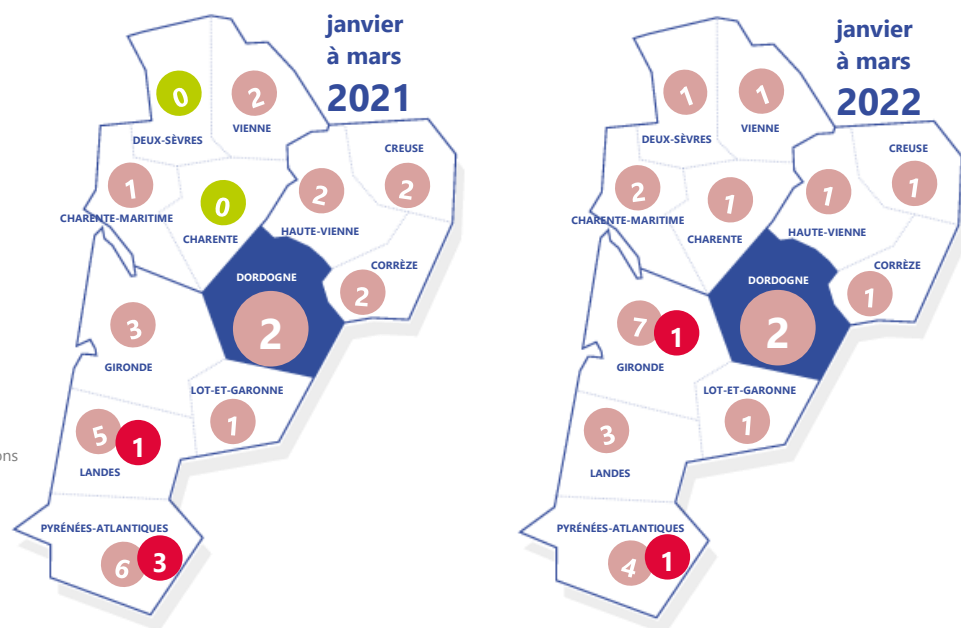
## Épisodes de pollution

### ÉPISODES DE POLLUTION

- Pas d'épisode
- SIR PM10
- SAL PM10
- SIR SO<sub>2</sub>
- SAL SO<sub>2</sub>
- SIR O<sub>3</sub>
- SAL O<sub>3</sub>

#### GLOSSAIRE

SIR : Seuil d'information-Recommandations  
SAL : Seuil d'ALerte



Les **épisodes de pollution** indiquent qu'un dépassement de seuil réglementaire a été constaté (soit par la mesure, soit à l'aide de simulations numériques) impactant une partie importante du territoire et de la population. Ces **dépassements ne donnent pas forcément lieu à des procédures préfectorales d'information et de recommandations ou d'alerte**. Les dépassements de seuils réglementaires aux stations rendent compte de manière plus précise de l'état de la qualité de l'air sur un territoire.

#### Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) :

majoritairement issu du trafic routier

**Particules en suspension et fines (PM10 & PM2,5) :** sources d'émission variées (chauffage au bois, activités agricoles, trafic routier et industries)

**Ozone (O<sub>3</sub>) :** étant un polluant secondaire, il résulte de la transformation de polluants primaires le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils - sous l'effet des rayonnements solaires ultra-violet

**Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) :** majoritairement issu des industries et du chauffage domestique

#### Commentaires

Plusieurs épisodes de pollution aux PM10 en Nouvelle-Aquitaine, et aux origines diverses, ont été constatés lors du premier trimestre de l'année 2022, comme en 2021. Un épisode pouvant durer plusieurs jours.

Deux épisodes liés au **chauffage au bois** lors de périodes très froides :

→ les 15 et 16/01 en Gironde et en Charente

→ du 24 au 26/01 en Gironde uniquement

Un épisode lié aux **embruns marins entraînant** une augmentation des concentrations en PM10 sur tout le littoral Atlantique :

→ les 21 et 22/02 sur 4 départements (33/40/17/64)

Deux épisodes liés aux **poussières désertiques** :

→ les 15-16/03 uniquement dans les Pyrénées-Atlantiques

→ les 28-29/03, épisode majeure impactant l'ensemble des départements de Nouvelle-Aquitaine

L'année passée, **la Dordogne a connu 2 jours d'épisodes de pollution** comme cette année, également dus aux poussières désertiques.

## Seuils réglementaires et Recommandations OMS

| Bilan réglementaire du Grand Périgueux au 31/03/2022 |  |                             |   |
|--|--|-----------------------------|---|
| Exposition   | Type de recommandation   | PM10<br>moy. annuelle       | PM10 - nb. jours<br>> 50 µg/m <sup>3</sup> (1) et > 45µg/m <sup>3</sup> (2)                   |
| Chronique  | Valeur limite - 40 µg/m <sup>3</sup> (1)                                   | 20*                         |   |
|  | Objectif de qualité - 30 µg/m <sup>3</sup> (1)                             | 20*                         |   |
|  | OMS - 15 µg/m <sup>3</sup> (2)   | 20*                         |   |
| Ponctuelle   | Valeur limite - 35 jours max (1)   |                             | 2   |
|  | OMS - 3 jours max (2)  |                             | 5   |
| Exposition   | Type de recommandation   | PM2,5<br>moy. annuelle      | PM2,5 - nb. jours<br>> 25 µg/m <sup>3</sup> (1) et > 15 µg/m <sup>3</sup> (2)                 |
| Chronique  | Valeur limite - 25 µg/m <sup>3</sup> (1)                                   | 14*                         |   |
|  | Valeur cible - 20 µg/m <sup>3</sup> (1)                                    | 14*                         |   |
|  | Objectif de qualité - 10 µg/m <sup>3</sup> (1)                             | 14*                         |   |
|  | OMS - 5 µg/m <sup>3</sup> (2)  | 14*                         |   |
| Ponctuelle   | Valeur limite (1) - pas de réglementation sur le nombre de jours autorisés |                             | 7   |
|  | OMS - 3 jours max (2)  |                             | 27  |
| Exposition   | Type de recommandation   | NO2<br>moy. annuelle        | NO2 - nb. heures > 200 µg/m <sup>3</sup> (1)<br>et NO2 - nb. jours > 25 µg/m <sup>3</sup> (2) |
| Chronique  | Valeur limite - 40 µg/m <sup>3</sup> (1)                                   | 13*                         |   |
|  | OMS - 10 µg/m <sup>3</sup> (2)   | 13*                         |   |
| Ponctuelle   | Valeur limite - 18 heures max (1)  |                             | 0   |
|  | OMS - 3 jours max (2)  |                             | 5   |
| Exposition   | Type de recommandation   | O3 - max. de la moy. sur 8h | O3 - nb. jours > 120 µg/m <sup>3</sup> sur 8h<br>(en moy. sur 3 ans)                          |
| Ponctuelle   | Valeur cible - 25 jours max (1)  |                             | 3**   |
|  | Objectif de qualité - 120 µg/m <sup>3</sup> (1)                            | 116***                      |   |
|  | OMS - 100 µg/m <sup>3</sup> (2)  | 116***                      |   |

(1) Seuils réglementaires issues du Décret n°2010-1250 du 21/10/2010

(2) Seuils recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à partir de 2021 et représentatifs de la pollution ponctuelle (sur un jour ou quelques heures)

\* Moyenne calculée jusqu'au 31/03/2022

\*\* La moyenne sur 3 ans est réalisée sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2021

\*\*\* Maximum calculé jusqu'au 31/03/2022

En **jaune** : recommandation OMS non respectée, en **mauve** : valeur cible ou objectif de qualité non respecté, en **violet** : valeur limite non respectée et en **bleu** : valeurs réglementaires ou recommandations OMS respectées.

**SIR** : Seuil d'Information et de Recommandations

- PM10 : 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière
- O<sub>3</sub> : 180 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire
- NO<sub>2</sub> : 200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire

**SAL** : Seuil d'Alerte

- PM10 : 80 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière
- O<sub>3</sub> : 240 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire (protection sanitaire de toute la population)
- NO<sub>2</sub> : 400 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire sur 3h consécutives (ou 200 µg/m<sup>3</sup> si le SIR a été déclenché la veille et le jour même et qu'il y a un risque de dépassement pour le lendemain)



Suivez les dépassements de valeurs limites 2022 en direct :

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/article/suivi-des-depassements-de-valeurs-limites>

## Bilan des indices ATMO de qualité de l'air



Retrouvez tous les indices ATMO du Grand Périgueux sur notre site web :  
<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/indice/atmo>

### Commentaires



Bon



Mauvais

Le premier trimestre de l'année 2022 a été marqué par des indices de qualité de l'air principalement qualifiés de « **moyen** » sur l'agglomération du Grand Périgueux. 11 journées ont eu un indice ATMO qualifié de « **mauvais** », notamment en janvier et en mars, du fait de plusieurs épisodes de pollution aux particules en suspension.



Moyen



Très mauvais

Sur ce trimestre, ce sont les concentrations en particules fines qui sont responsables de l'indice ATMO. Ces dernières ont augmenté à plusieurs reprises sur l'agglomération du Grand Périgueux mais aussi sur d'autres départements de Nouvelle-Aquitaine pour diverses raisons.



Dégradé



Extrêmement mauvais

Ainsi, du 14 au 17/01 et du 24 au 28/01, des indices ATMO « mauvais » ont été constatés du fait de conditions météorologiques propices à l'**accumulation des polluants**, conjugués à des **températures très froides** et des émissions de particules

liées au **chauffage au bois** importantes. Enfin, du 28 au 29/03, des indices ATMO « mauvais » ont également été constatés sur l'agglomération du Grand Périgueux comme sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine en raison d'un **épisode régional et même national de poussières désertiques**.



Pour les particules et le dioxyde d'azote, les **conditions météorologiques très stables, peu dispersives et anticycloniques** en période hivernale ou en début de printemps vont favoriser l'**accumulation** de ces polluants au sol favorisant les pics de pollution.

En revanche, l'ozone se forme principalement en période estivale sous l'**action du rayonnement solaire**.

### L'indice ATMO de qualité de l'air :



Élaboré à partir de 5 polluants (mesures et modélisations) depuis le 01/01/21, l'indice global de qualité de l'air reprend la valeur maximale des 5 sous-indices. Celui-ci peut être impacté par plusieurs polluants. Son échelle propose 6 niveaux, dont les seuils sont alignés sur ceux de l'Agence européenne pour l'environnement.



MÉTÉO  
Périgueux

**Janvier** : journées douces jusqu'au 5 janvier, puis retour à des normales saisonnières ; températures fraîches et brouillards givrants avant le soleil du 11 au 17 ; un temps brumeux et froid en fin de mois

**Février** : un début de mois brumeux et froid ; une fin très calme, ensoleillée mais dans une atmosphère rafraîchie

**Mars** : très peu de précipitations ; le 15 mars, un ciel orangé chargé en particules de sables provenant du Sahara a touché toute la région Nouvelle Aquitaine ; une période ensoleillée du 22 au 28 mars, puis une dégradation du temps avec une baisse des températures

## Les mesures en temps réel

Pour suivre les mesures en direct, rendez-vous sur la page : <https://bit.ly/2HaIOFS>



## Pollens

Pour suivre l'**indice pollinique hebdomadaire** (issu du comptage des pollens), consultez la page web dédiée <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/allergie-pollen/indice-pollinique> ou inscrivez-vous au bulletin d'information hebdomadaire. En complément, le pollinarium sentinelle® d'Antonne et Trigonant peut vous fournir des informations sur le début/fin des diffusions de pollen grâce à l'**alerte pollens** ! <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/article/pollinariums-sentinelles-r>

**Un nouvel épisode de poussières désertiques dans la région :**

<https://bit.ly/3jAg9eA>

**Surveillance des pollens : quel bilan 2021 en France et Nouvelle-Aquitaine ? :**

<https://bit.ly/3uuQxGu>

**Qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine : des premiers résultats pour le bilan de 2021 :**

<https://bit.ly/3KCIWv0>



## Le Saviez-vous ?



### La surveillance des odeurs en Nouvelle-Aquitaine

Les **nuisances olfactives** apparaissent comme le 2<sup>ème</sup> motif de plainte après le bruit et sont ressenties comme une **pollution de l'air**. Ce sont des préoccupations environnementales croissantes pour les riverains, qui exigent le **respect de leur cadre de vie**, et pour les industriels, qui cherchent à **maîtriser ces nuisances**.

Atmo Nouvelle-Aquitaine **accompagne ses membres**, notamment les collectivités et les acteurs du monde économique, dans la **gestion de ces nuisances**. En mettant en place des **observatoires des odeurs** autour d'installations industrielles ou sur une agglomération, comme cela va très prochainement être le cas pour l'Agglo de La Rochelle, Atmo Nouvelle-Aquitaine propose des outils afin de mieux **comprendre et recenser les nuisances olfactives d'un territoire**.

Bilan édité le 14/04/2022 à 12h10 par : Sarah Le Bail - Atmo Nouvelle-Aquitaine  
09.84.200.100 | [contact@atmo-na.org](mailto:contact@atmo-na.org)

Pour toute information concernant Le Grand Périgueux [www.grandperigueux.fr](http://www.grandperigueux.fr)